

répartis, les formes les plus diverses se succédant au hasard dans les groupe d'espèces ou dans les sous-genres sans présenter aucune sériation, ni aucun ordre.

En conséquence, il ne nous semble pas plus possible de baser une classification des *Crabro* sur l'architecture du cocon que l'on n'a pu le faire d'après le mode de nidification, le lieu de cette nidification, les espèces employées pour l'alimentation des larves, ou la garniture extérieure de la coque.

Ces appendices, ces cribles, ces cloisons-disques ont-ils du moins une signification ? Tout ce qu'il nous est possible de dire, c'est que dans certains cas — *Solenius rubicola*, par exemple — beaucoup des fils amarrant l'apex du cocon à la partie antérieure de la loge s'insèrent sur les parties saillantes de l'appendice ; chez *Coelocrabro Walkeri*, les fils d'amarrage antérieurs insérés autour de la zone apicale perforée sont aussi plus nombreux. Les deux espèces vivent en rubicoles dans des conditions qui semblent à peu près identiques ; chez le *Solenius* on pourrait peut-être considérer l'appendice saillant comme un renforcement de la zone d'attache des fils.

Quant aux disques, perforés ou non, nous n'entrevoions pas encore leur rôle, s'ils en ont un ; ils ne doivent pas favoriser la sortie de l'Insecte adulte à la façon de la nasse des Saturnides, car si, dans les éclosions normales, les *Crabro* entament les cocons par la région antérieure, ils ouvrent aussi facilement ceux qui ne présentent aucune perforation. Nous avons vu d'ailleurs des *Rhopalum* attaquer la paroi au-dessous du disque, laissant absolument intacts celui-ci et l'ogive perforée qui le surmonte.

Dr Marcel BAUDOUIN

L'ARAIGNÉE DE MER, DITE "ABRAHAM" EN VENDÉE

Espèce nouvelle : *Maia Gigantea*

Sur les côtes océaniques de la Vendée, et particulièrement dans la région du Havre de Vie et de l'Île d'Yeu, les très grands exemplaires, et surtout les Mâles, de *Maia Squinado* portent le nom d'ABRAHAM. C'est surtout à Sion, petit port de pêche voisin de celui de Croix-de-Vie, qu'on entend prononcer ce nom.

Cette dénomination est d'autant plus curieuse que le vieux port du Havre de Vie est une colonie phénicienne (preuve fournie par la trouvaille de vases spéciaux), qui porta autrefois le nom de *Sidunum*.

Est-ce là un souvenir antique ? Est-ce une allusion au grand âge

supposé de ces *Maïa*, comparé au vieux prêtre juif Abraham? C'est bien possible.

En tout cas, A. Odin (des Sables-d'Olonne) ne connaissait pas ce nom local, car il n'a cité dans son ouvrage sur les Crustacés de Vendée que celui d'*Araigne*, qui ne s'applique en réalité qu'aux échantillons de dimensions normales.

M. le Curé Richard (de Croix-de-Vie), qui est né aux Sables et a toujours vécu sur nos côtes, m'a déclaré qu'il connaissait depuis longtemps cette appellation locale et qu'il pensait qu'il s'agissait en réalité d'une espèce spéciale.

J'ai eu aussi cette impression ; et c'est pourquoi j'ai essayé de résoudre scientifiquement le problème.

Le terme *Abraham*, en tout cas, paraît être venu de l'Île d'Yeu sur le continent. Les marins pêcheurs du Havre-de-Vie, en effet, déclarent avoir appris ce terme de leurs collègues de l'Île d'Yeu, pêcheurs de Crustacés au large, de temps immémorial.

Mais, chose curieuse, on n'emploie dans cette île, que le mot *Abra*, et non *Abraham* !

Les uns disent, avec le Maire, M. Penaud (1929), que ce n'est là qu'une abréviation du terme *Abraham*. Les autres croient au contraire (Docteur Dubois, 1929) à l'explication : « *Animal A BRAS longs !* » A mon avis, cette dernière hypothèse ne doit pas correspondre à la vérité.

Dans certains pays, la Grande Ourse s'appelle le *Char d'Abraham* ; d'un autre côté, dans diverses régions, l'Araignée de Mer a zoomorphisé cette constellation. Il se pourrait donc que le terme patois dérive de cette dénomination particulière.

En tout cas, j'ai mesuré en 1929 et 1930 des Abrahams ; et j'ai obtenu les résultats suivants :

		I. 1929	II. 1930	
I. — <i>Carapace</i> :				
Face dorsale	{	Diamètre transversal.	0,200 0,180	
		Diamètre antéropostér.	0,180 0,170	
		Épaisseur ou Hauteur.	0,085 0,080	
Face ventrale	{	Diamètre transversal.	0,110 0,095	
		Diamètre antéropostér.	0,110 0,110	
II. — <i>Valve génitale</i> :				
		0,090	0,070	
Longueur		0,030	0,030	
Largeur		0,010	0,010	
Profondeur de la gouttière		0,045	0,040	
Bec ou Base	{	Longueur	0,055	0,050
		Largeur		

D'où j'ai conclu :

Indice de Carapace :

$$1929 : \frac{180 \times 100}{200} = 90,00$$

$$1930 : \frac{170 \times 100}{180} = 94,00.$$

Moyenne 92,00.

La carapace est donc presque CIRCULAIRE (90 à 95 ; soit 90 %).

Elle n'est pas *triangulaire*, avec un Indice de 80 à 85, comme l'Espèce typique, qui n'atteint jamais 80,00 d'Indice, d'après mes mensurations.

Je suis obligé de conclure que les gros exemplaires constituent très probablement une espèce spéciale, à laquelle j'ai donné le nom de *MAÏA GIGANTEA* (1). C'est d'ailleurs un animal de haut fond, qu'on pêche surtout dans les environs de *Rochebonne et des Cotelines* (récifs sous-marins entre l'Île d'Yeu et Rochebonne).

Les Mâles sont absolument énormes, avec une carapace très globuleuse, en demi-sphère, avec des épines nombreuses, tandis que *Maïa Squinado* n'en a en général que sept, sur chaque côté, de première grandeur.

Si l'on n'accepte pas cette hypothèse de travail, qui, bien entendu, reste à vérifier, il faut admettre que, chez les *Maïa*, le sexe et l'âge sont susceptibles d'amener des changements *radicaux* dans les éléments de la carapace en calcaire de ces animaux, idée qui me semble très difficile à accepter.

BOUIN

1° OBSERVATIONS SUR L'ALIMENTATION DES JEUNES SALMONIDES

Depuis plusieurs années, nous remarquons au début du printemps une mortalité anormale dans nos élevages de truites (truite commune et truite arc-en-ciel). La première idée qui nous était venue à l'esprit était qu'il s'agissait d'une maladie contagieuse, mais la recherche de l'agent pathogène restait négative. Néanmoins, nous avons mis en œuvre les moyens de lutte habituels contre les épidémies, changement de bassins, nettoyage, désinfection, tout cela sans résultats appréciables.

(1) J'ai moulé, en ciment, l'exemplaire de 1929. Il est visible au *Musée de Plein Air, de Croix de Vie* (Section des pêches maritimes). A côté est un autre moulage en ciment d'un *Maïa Squinado* classique. Les différences sautent aux yeux des moins avertis.

ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR
L'AVANCEMENT DES SCIENCES

FUSIONNÉE AVEC
L'ASSOCIATION SCIENTIFIQUE DE FRANCE

(Fondée par Le Verrier, en 1864)

(Reconnues d'utilité publique)

COMPTE RENDU DE LA 55^e SESSION

NANCY

1931

PARIS

AU **SECRETARIAT DE L'ASSOCIATION**

Rue Serpente, 28 (6^e arr.)

ET CHEZ **MM. MASSON ET C^{ie}**, LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
Boulevard Saint-Germain, 120 (6^e Arr.)

1931

LISTES DES CONGRÈS ET DE LEURS PRÉSIDENTS

VOLUMES

ANNÉES	VILLES	PRÉSIDENTS
1872	1 ^{re} Session. Bordeaux.....	1 volume. Claude BERNARD (*)
1873	2° — Lyon.....	1 — DE QUATREFAGES (*)
1874	3° — Lille.....	1 — Adolphe WURTZ (*)
1875	4° — Nantes.....	1 — Adolphe D'EICHTHAL (*)
1876	5° — Clermont-Ferrand.....	1 — J.-B. DUMAS (*)
1877	6° — Le Havre.....	1 — Paul BROCA (*)
1878	7° — Paris.....	1 — Edmond FRÉMY (*)
1879	8° — Montpellier.....	1 — Agéonor BARDOUX (*)
1880	9° — Reims.....	1 — J.-B. KRANTZ (*)
1881	10° — Alger.....	1 — Auguste CHAUVEAU (*)
1882	11° — La Rochelle.....	1 — Jules JANSEN (*)
1883	12° — Rouen.....	1 — Frédéric PASSY (*)
1884	13° — Blois.....	2 volumes (1) A. BOUQUET DE LA GRYE (*)
1885	14° — Grenoble.....	2 — » Aristide VERNEUIL (*)
1886	15° — Nancy.....	2 — » Charles FRIEDEL (*)
1887	16° — Toulouse.....	2 — » Jules ROCHARD (*)
1888	17° — Oran.....	2 — » Aimé LAUSSEDAZ (*)
1889	18° — Paris.....	2 — » H. DE LACAZE-DUTHIERS (*)
1890	19° — Limoges.....	2 — » Alfred CORNU (*)
1891	20° — Marseille.....	2 — » P.-P. DEHÉRAIN (*)
1892	21° — Pau.....	2 — » Edouard COLLIGNON (*)
1893	22° — Besançon.....	2 — » Charles BOUCHARD (*)
1894	23° — Caen.....	2 — » E. MASCART (*)
1895	24° — Bordeaux.....	2 — » Emile TRÉLAT (*)
1896	25° — Carthage (Tunis).....	2 — » Paul DISLÈRE (*)
1897	26° — Saint-Etienne.....	2 — » J.-E. MABEY (*)
1898	27° — Nantes.....	2 — » Edouard GRIMAUX (*)
1899	28° — Beulogne-sur-Mer.....	2 — » Paul BROUARDEL (*)
1900	29° — Paris.....	2 — » Hippolyte SEBERT (*)
1901	30° — Ajaccio.....	2 — » E.-T. HAMY (*)
1902	31° — Montauban.....	2 — » Jules CARPENTIER (*)
1903	32° — Angers.....	2 — » Emile LEVASSEUR (*)
1904	33° — Grenoble.....	1 — (2) C.-A. LAISSANT (*)
1905	34° — Cherbourg.....	1 — (2) Alfred GIARD (*)
1906	35° — Lyon.....	2 — (1) Gabriel LIPPMANN (*)
1907	36° — Reims.....	2 — (1) Henri HENROT (*)
1908	37° — Clermont-Ferrand.....	1 — (3) Paul APPELL (*)
1909	38° — Lille.....	1 — (4) Louis LANDOUZY (*)
1910	39° — Toulouse.....	1 — (5) C. M. GABRIEL (*)
1911	40° — Dijon.....	1 — (5) S. ARLOING (*)
1912	41° — Nîmes.....	1 — (4) Charles LALLEMAND
1913	42° — Tunis.....	1 — (4) Emile HAUG (*)
1914	43° — Le Havre.....	1 — (6) Armand GAUTIER (*)
1915-1916	(Conférences).....	1 — (7) Albert CALMETTE.
1916-1917	—	1 — » —
1917-1918	—	1 — » —
1918-1919	—	1 — » —
1920	44 ^e Session. Strasbourg.....	1 — —
1921	45° — Rouen.....	1 — Auguste RATEAU (*)
1922	46° — Montpellier.....	1 — Louis MANGIN.
1923	47° — Bordeaux.....	1 — Alexandre DESGREZ.
1924	48° — Liège.....	1 — Pierre VIALA.
1925	49° — Grenoble.....	1 — Emile BOREL.
1926	50° — Lyon.....	1 — Alfred LACROIX.
1927	51° — Constantine.....	1 — Paul LANGEVIN.
1928	52° — La Rochelle.....	1 — Léon LINDET (*)
1929	53° — Le Havre.....	1 — Général FERRIER.
1930	54° — Alger.....	1 — Étienne RABAUD.
1931	55° — Nancy.....	1 — Maurice DE BROGLIE.

(1) Les tomes I et II sont reliés séparément.

(2) Pour la 33^e Session, Grenoble 1904, et la 34^e Session, Cherbourg 1905, le tome I a été remplacé par un Bulletin mensuel dont les numéros 8 et 9 de chaque année ont été consacrés aux comptes rendus des séances générales et aux procès-verbaux des Sections.

(3) Le tome I a été remplacé par deux brochures parues en 1908.

(4) Le tome I a été remplacé par une brochure parue dans l'année où a eu lieu le Congrès.

(5) Le tome I a été remplacé par une brochure parue dans l'année où a eu lieu le Congrès.

(6) Le Tome I a été remplacé par une brochure parue en Mai 1915.

(7) En 1915, 1916, 1917, 1918 et 1919, il n'y a pas eu de Congrès.

(*) Les astérisques placées à la suite du nom correspondent à la mention (décédé).

ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

Fusionnée avec

L'ASSOCIATION SCIENTIFIQUE DE FRANCE

(Fondée par Le Verrier, en 1864)

RECONNUES D'UTILITÉ PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE
l'Instruction Publique
des Beaux-Arts
ET
des Cultes

CABINET

N° 175

DECRET

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, tenue à Grenoble le 10 août 1885 ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale de l'Association scientifique de France, tenue à Paris le 14 novembre 1885, et les décisions prises par les deux Sociétés ;

Toutes deux ayant pour objet de réunir en une seule Association ces deux Sociétés sus-nommées ;

Vu les Statuts, l'état de la situation financière et les autres pièces fournies à l'appui de cette demande ;

La Section de l'Intérieur, de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, du Conseil d'Etat entendue,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'Association française pour l'Avancement des Sciences et l'Association scientifique de France (fondée par Le Verrier en 1864), toutes deux reconnues d'utilité publique, forment une seule et même Association.

Les Statuts de l'Association française pour l'Avancement des Sciences fusionnée avec l'Association scientifique de France (fondée par Le Verrier en 1864) sont approuvés tels qu'ils sont ci-annexés.

ART. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 28 septembre 1886.

Signé : Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

*Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts
et des Cultes,*

Signé : René GOBLET.

*Pour ampliation,
Le Chef de bureau du Cabinet,*

Signé : ROUJON.

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE

TENUE A L'HOTEL DE VILLE DE NANCY

LE 20 JUILLET 1934

ALLOCUTION

DE

M. MALVAL

Maire de la Ville de Nancy

Messieurs,

Je remercie le Comité d'organisation du Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences d'avoir fait au maire de Nancy l'honneur de l'inviter à prendre la parole au début de cette séance inaugurale. Je puis ainsi vous assurer que notre Ville accueille votre arrivée avec une profonde sympathie. Peut-être nos concitoyens sont-ils dignes, par leurs goûts littéraires, leurs capacités scientifiques et artistiques, de la faveur que vous leur faites. Vous en pourrez juger à la Foire-Exposition, ouverte actuellement sur le cours Léopold, qui met sous les yeux de milliers de visiteurs les derniers perfectionnements de l'industrie lorraine, les chefs-d'œuvre de nos artistes. Vous trouverez surtout des collaborateurs et des émules dans le corps professoral de notre Université, foyer de haute culture intellectuelle qui rayonne bien au delà des frontières nationales. Deux mille étudiants français, autant d'étudiants étrangers, profitent à Nancy d'un enseignement qui embrasse toutes les branches du savoir humain, y compris l'éducation physique, considérée trop longtemps en France comme négligeable. Si l'accroissement prodigieux du personnel a devancé l'extension des salles de cours et des laboratoires, si les diverses Facultés ne sont pas groupées comme à Strasbourg dans le même domaine universitaire, du moins la Ville de Nancy et les grands industriels de la région se sont-ils efforcés de remédier à cette crise de croissance, en consentant des sacrifices pécuniaires qui suppléent à l'insuffisance des crédits d'Etat. Puisse, Messieurs, votre Congrès inspirer à quelque généreux mécène d'accélérer par ses dons l'œuvre entreprise.

En vérité, la capitale lorraine a bien le droit de revendiquer le qualificatif de ville de science et de travail. Elle peut aussi avoir la prétention d'être une cité de paix. De paix, non seulement entre concitoyens qui, malgré la diversité des opinions, n'ont jamais cessé de collaborer sans arrière-pensée pour le bien général de leur cité, mais de paix aussi entre les peuples par le fait même qu'elle a souffert davantage de la guerre.

Compte-rendu de la 55e session, Nancy 1931 / Association française pour l'avancement des sciences...

Association française pour l'avancement des sciences. Congrès (055 ; 1931 ; Nancy). Compte-rendu de la 55e session, Nancy 1931 / Association française pour l'avancement des sciences.... 1931.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.